

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Amende salée pour Satcon

MSM
Libreville/Gabon

CONSIDÉRÉE comme un multirécidiviste en raison de sa propension à la piraterie audiovisuelle, la société de redistribution des chaînes câblées de télévision Satcon a été condamnée, le 10 mai 2021, par la Haute autorité de la communication (HAC), à payer une amende de 20 millions de francs pour violation de la loi gabonaise sur le droit d'auteur et les droits voisins.

"L'entreprise Satcon s'obstine à diffuser de manière continue les compétitions de l'UEFA, de LaLiga espagnole, de la Premier league, [de la] Bundesliga, du championnat italien, en reprenant de manière frauduleuse le signal des chaînes internationales, telles que Supersport, Star times, RMC sport, Canal + et particulièrement celui de Bein Sport de manière flagrante

sans en détenir les droits de diffusion", a indiqué la HAC, à l'issue de sa séance plénière extraordinaire.

Pour rappel, la Cour d'appel de Libreville, par arrêt du 12 janvier 2021, avait déjà ordonné l'arrêt de la retransmission par l'opérateur Satcon au Gabon des matchs organisés par LaLiga, sous peine de 25 000 000 FCFA par match diffusé.

Satcon offrait ces compétitions à ses abonnés en toute illégalité. "LaLiga rappelle que Satcon n'est pas autorisée à diffuser ses contenus et ce, par n'importe quel moyen et chaîne de télévision. D'une manière générale, seuls les opérateurs auxquels nous avons accordé une licence de diffusion et de distribution sont autorisés à diffuser nos contenus. La violation de nos droits nuit inévitablement au football en lui-même, mais également à chacune de ses parties prenantes, tels que les ayants



L'agence de Satcon au quartier Louis.

droit que nous sommes, les détenteurs de licence légitimes, les consommateurs, les amateurs de football et les participants (dont les joueurs, les clubs et

les équipes nationales). C'est la preuve de l'engagement de LaLiga à protéger ses droits de diffusion à travers le monde. La piraterie audiovisuelle met

en danger l'avenir du football, les compétitions concernées et le sport en général", indique le leader espagnol dans le secteur des loisirs et du divertissement.

Transgabonaise: livraison différée pour le 1er tronçon



Vue de la route des PK.

MSM
Libreville/Gabon

LES travaux du premier tronçon de la Transgabonaise – long de 81 km et situé entre le PK 24 et le PK 105 – vont accuser un léger retard dans leur livraison. Lors d'une audience accordée par la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, le directeur général de la Société autoroutière du Gabon (Sag), Salim Bejaoui, a indiqué que la première partie de ce chantier ne serait pas achevée en mars 2022. Mais plutôt en juillet 2022. Soit avec 4 mois de

retard. La raison invoquée: la pandémie de coronavirus qui a impacté le transport maritime du matériel. "Ce premier tronçon de 81 kilomètres, entre le PK 24 et le PK 105 vers Nkok et au-delà de Kango-Nsilé, se terminera au mois de juillet 2022", a-t-il indiqué. Pour rappel, la route économique Transgabonaise va traverser 6 des 9 provinces du Gabon (l'Estuaire, le Moyen-Ogooué, le Woleu-Ntem, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo et le Haut-Ogooué). Estimé à 600 milliards de francs CFA et couvrant 780 kilomètres, le chantier devrait être livré en 2023.

Zerp de Nkok: le secrétaire général de la Zlecaf en visite de terrain

Hans NDONG-MEBALE
Libreville/Gabon

DANS le cadre de ses missions dans la sous-région, le secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), Wamkele Méné, accompagné du ministre en charge de la Promotion des Investissements, Carmen Ndaot et du secrétaire général du ministère en charge du Commerce, Barthélemy Ngoulakia, a effectué une visite de terrain mercredi dernier à la Zone économique à régime privilégié (Zerp) de Nkok. Cette visite du secrétaire général de la Zlecaf avait pour objectif d'échanger avec les opérateurs économiques de la Zerp de Nkok sur leurs différentes préoccupations et attentes nées de leurs souhaits à mettre sur le marché de la Zlecaf leurs produits, malgré le caractère spécial de la Zerp de Nkok. "Nous sommes convaincus que la Zlecaf constitue un important levier du développement de notre



La photo de famille à l'issue de la visite.

continent. À l'heure où planent de multiples incertitudes sur l'économie mondiale du fait de la persistance de la pandémie de Covid-19, la mise en œuvre de ce vaste marché continental permettra de contribuer aux efforts de transformation structurelle de nos économies et de soutenir le développement des échanges intra-africains qui demeurent faibles", s'est projeté l'administrateur général de l'autorité administrative de la Zerp de Nkok, Anne Nkene-Biyoo. Le secrétaire général de la Zlecaf a tenu à rassurer les opérateurs de Nkok et

à préciser que les échanges sont en cours avec les différents États. Afin de découvrir l'activité économique au sein de la Zerp de Nkok, la délégation s'est rendue respectivement à la société Gabon Wood Industrie, à La santé Pharmaceutique, aux Acieries du Gabon et, enfin, au centre d'exposition des meubles. Entrée en vigueur le 1er janvier 2021, la Zlecaf entend booster les échanges commerciaux intra-africains, ouvrant ainsi aux opérateurs économiques du continent un vaste marché estimé à 1,2 milliard de consommateurs.